

Liste des documents à fournir :

- Fiche de renseignements complétée

- Copie intégrale de l'acte de naissance pour les 2 futurs époux
Ne devant pas dater de plus de 3 mois, (ou 6 mois si elle est délivrée par un Officier de l'Etat civil consulaire) à la date de la célébration du mariage

- Photocopie d'une pièce d'identité pour les 2 futurs époux

- Attestation sur l'honneur établie pour les 2 futurs époux

- Justificatif de domicile au nom respectif de chacun des futurs époux

- Liste des témoins (1 témoin par époux au minimum et 2 témoins par époux au maximum)

- Photocopie d'une pièce d'identité pour chacun des témoins

- Certificat du notaire qui a établi le contrat de mariage

- Si l'un des futurs époux est étranger (toutes les pièces doivent être traduites en langue française) :
 - ✓ copie intégrale d'acte de naissance datée de moins de 6 mois à la date de célébration du mariage,
 - ✓ certificat de coutume ou de célibat

- Si l'un des futurs époux est veuf, acte de décès du précédent conjoint

- Livret de famille

Dossier de mariage